

Publié le

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le neuf avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie d'Argences sous la présidence de M. Didier LEMONNIER, doyen d'âge, puis de M. Philippe PESQUEREL à partir du point n°2.

Date de convocation :  
03.04.2026  
Date d'affichage  
03.04.2026

-----  
Nombre de conseillers :

En exercice	44
Présents	42
Titulaires	42
Suppléants	0
Pouvoirs	0
Votants	42
<b>Quorum</b>	<b>23</b>

Étaient présents : Florence GUÉRIN, Marie-Françoise ISABEL, Adrien LECERF, Thomas LEROY, Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Michel LAINÉ, Nathaly MONROCOQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Emily ROMEIN, Pascal LEROY, Céline FOUREZ, Jean-Christophe CARON, Cédric GABRIEL, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Aurélie SIMON, Siegfried GLESSMER, Nicolas GENS, Maria MONTERO, Yves LEBOURGEOIS, Angelique LEMIERE, Alexandra LÉPINAY, Fabienne ROYER-COCAIN, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE (arrivée à 19h07), Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents non excusés : Sophie PALLU, Christian CALLEJAS

**Délibération n° 2026/50**

**Objet : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Bureau**

M. le Président indique qu'il convient dès maintenant de déterminer les délégations actuelles données au Bureau. Il est proposé de maintenir les délégations actuelles données au Bureau, telles que présentées en annexe de la notice explicative de synthèse.

Vu le CGCT et son article L5211-10,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ décide de donner délégation au Bureau pour :

➤ prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, contrats et des accords-cadres entre 25 000 € HT et 60 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants ;

- établir des conventions avec les communes membres pour la prise en charge financière des accompagnateurs dans les bus scolaires (élèves de maternelles) ;
  - mettre en œuvre la convention de délégation avec le Département du Calvados pour l'octroi des aides aux investissements immobiliers des entreprises ;
  - décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers de 4 600 € à 25 000 € ;
  - signer des conventions avec des organismes extérieurs pour un montant compris entre 5 000 € HT à 20 000 € HT.
- ⇒ il sera rendu compte lors de chaque séance des attributions exercées par le Bureau par délégation du Conseil communautaire.

Pour extrait conforme

 Le Président,  
Philippe PESQUEREL

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*